

## Affaire n° 03-20250528

## Structuration du bourg de ~~Piton Ravine Blanche~~ Acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée DL n° 899 appartenant à la succession de Monsieur Picard Klébert Joseph Jacques

*(Direction Générale Adjointe « Aménagement du Territoire » – Dominique Benoliel Sartre ; Direction « Urbanisme / Foncier » – P/i Yannick Ah-Leung ; Service « Foncier » - Yannick Ah-Leung)*

### Soumise au Conseil municipal Séance du mercredi 28 mai 2025

Dans le cadre de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU en vigueur, la commune du Tampon s'attache à préserver le cadre de vie des Tamponnais en confortant les équipements de proximité. À ce titre, elle vise à structurer les bourgs afin de développer une vie de village dans les hauts, et y créer des lieux de vie attractifs.

Cette volonté s'inscrit également dans une dynamique de rééquilibrage territorial portée par la municipalité à l'échelle de la Plaine des Cafres. Si le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) adopté en 2011 classe la Plaine des Cafres comme ville relais, la Commune souhaite que la révision actuelle de ce document intègre un nouveau bourg de proximité regroupant les villages de Coin Tranquille, Piton Ravine Blanche et Petite Ferme.

Dans cette perspective, le village de Piton Ravine Blanche est identifié comme centralité stratégique, de par sa position géographique équidistante des deux autres villages et la présence d'équipements structurants déjà existants : école, église, aire de jeux, stade, terrain de pétanque, forêt touristique des Tamarhauts et parcours de santé. Ce projet vise à mutualiser les équipements publics, éviter leur dispersion et renforcer l'armature urbaine de la Plaine des Cafres.

En l'espèce, la parcelle non bâtie cadastrée DL n° 899, d'une superficie bornée de 2 005 m<sup>2</sup>, située rue du Père Favron à Piton Ravine Blanche et appartenant à la succession de Monsieur Picard Klébert Joseph Jacques, est directement concernée par cette stratégie de structuration, elle jouxte les parcelles communales DL n° 90 et DN n° 137. Cette dernière (DN n° 137) ayant fait l'objet d'une acquisition par la Commune en 2021 (délibération du 6 juin 2020, affaire n°13) dans le cadre de la réalisation d'un gymnase et d'une pépinière municipale en lien avec le programme « Endemiel » et la filière de reboisement mellifère.

L'acquisition de la parcelle DL n° 899 permettra ainsi de relier des emprises foncières communales aujourd'hui disjointes, assurant une continuité d'ensemble et renforçant la cohérence du foncier public au cœur du village de Piton Ravine Blanche.

Un plan de bornage intégrant le report du zonage du PLO, réalisé par le cabinet VEYLAND, géomètre expert, a permis de confirmer la ventilation suivante :

- 1 626 m<sup>2</sup> en zone Agricole (A),
- 379 m<sup>2</sup> en zone constructible (Uc).

Au terme des négociations, les héritiers de Monsieur Picard Klébert Joseph Jacques, représentés par l'office notarial de Maître Frédéric Vivien, ont accepté l'offre formulée par la Commune, soit un prix d'acquisition de 35 736 € HT.

Compte tenu du montant inférieur au seuil de consultation obligatoire du pôle d'évaluation domaniale (180 000 € HT), la Commune n'a pas sollicité d'avis domanial pour cette acquisition.

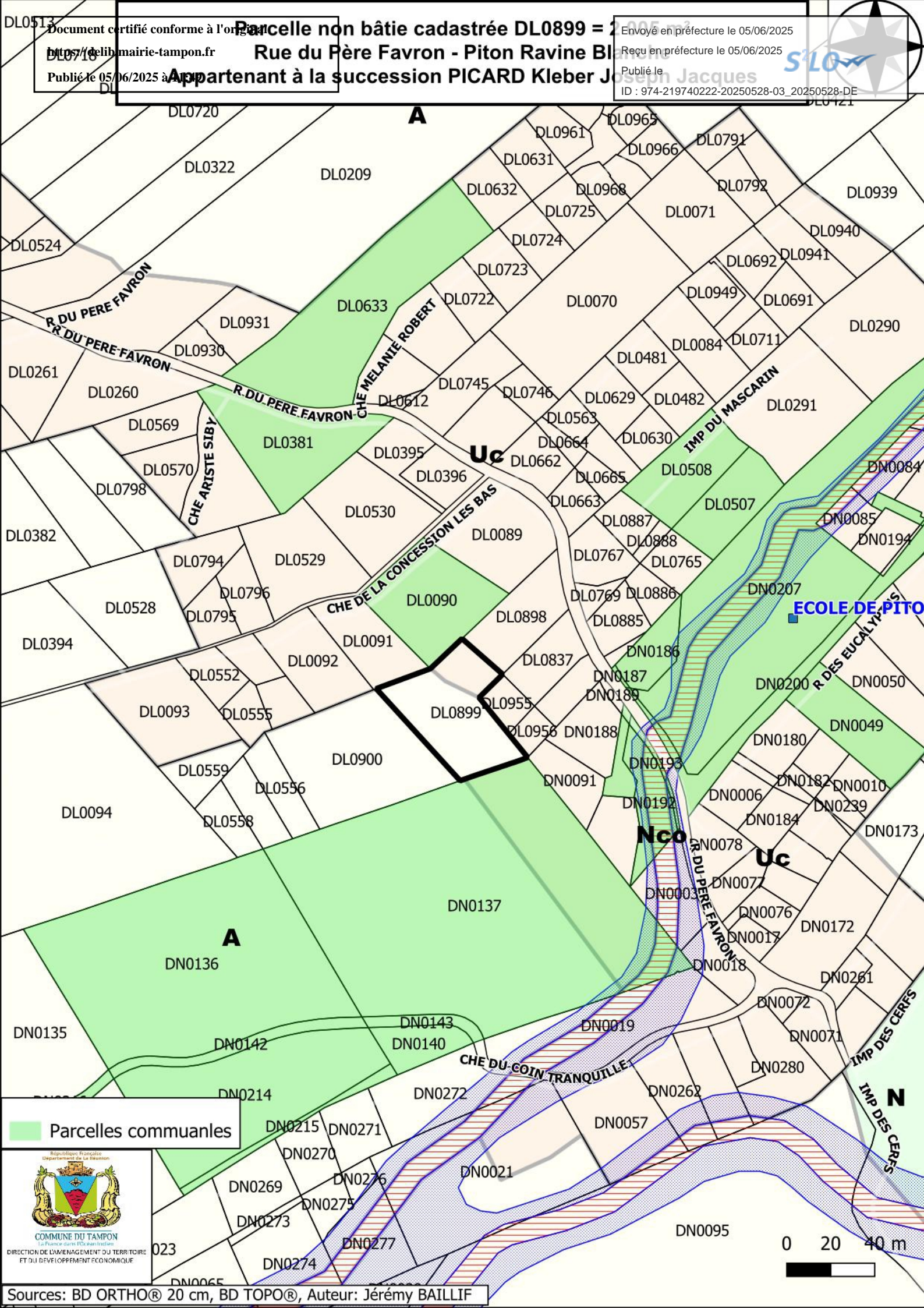
Le prix de vente ainsi que les frais notariés, à la charge de la Commune, seront imputés sur les crédits inscrits au chapitre 21, compte 2111.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition par la Commune de la parcelle non bâtie cadastrée DL n° 899, d'une superficie bornée de 2 005 m<sup>2</sup>, située rue du Père Favron à Piton Ravine Blanche, appartenant à la succession de Monsieur Picard Klébert Joseph Jacques, libre de toute occupation, au prix de trente-cinq mille sept cent trente-six euros (35 736 €) hors taxes et hors droits, les frais liés au transfert de propriété seront à la charge de la collectivité, conformément aux dispositions prévues à l'article 1593 du Code civil.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Maire,**



Document certifié conforme à l'original  
DL0513  
DL0518  
Publié le 05/06/2025 à 10h07

Parcelle non bâtie cadastrée DL0899 = 2 005 m<sup>2</sup>  
Rue du Père Favron - Piton Ravine Blanche  
Appartenant à la succession PICARD Kleber Joseph

Envoyé en préfecture le 05/06/2025  
Reçu en préfecture le 05/06/2025  
Publié le  
Joseph Jacques  
ID : 974-219740222-20250528-03\_20250528-DE



Parcelles commuanes



Sources: BD ORTHO® 20 cm, BD TOPO®, Auteur: Jérémy BAILLIF

